

est-ce que la France veut adopter un profil bas à ce sujet ?

R - Non. Je dis ce que j'ai dit hier et ce que j'ai dit reste entièrement valable, mais je ne peux pas me ré-péter chaque jour. J'ai simplement souhaité que vous ne reteniez pas qu'une seule des choses que j'ai dites. Il faut voir les autres aussi.

Q - Est-ce que le sujet de M. Alois Brunner a été discuté entre vous et M. Peres ?

R - Non, je n'ai pas évoqué ce sujet à l'occasion de ce voyage-ci.

PARIS, 16 FÉVRIER 1994

Intervention du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Alain Lamassoure, devant le Conseil national du commerce - extraits -

Elargissement de l'Union européenne

La France se réjouit de la candidature de l'Autriche, de la Suède, de la Finlande et de la Norvège à l'entrée dans l'Union européenne.

Dès maintenant, elle entend nouer des relations privilégiées avec chacun des pays candidats. Je visite chacun d'eux pour faire le point des négociations d'adhésion mais aussi pour échanger nos points de vue sur la situation en Bosnie, sur les États baltes et sur la préparation de la conférence sur la stabilité en Europe.

La France souhaite l'aboutissement de la négociation d'adhésion selon le calendrier défini au Conseil européen de Bruxelles et selon les principes fixés par le Conseil européen d'Edimbourg : les pays candidats doivent reprendre intégralement le traité de Maastricht et l'acquis communautaire. (...)

L'élargissement de l'Union est une perspective inscrite dans le traité de Rome, et offerte désormais à tous les pays du continent européen. Mais ce n'est pas un objectif en soi. La construction européenne s'adresse à des nations indépendantes et démocratiques : elle n'a pas une vocation hégémonique. Il appartient donc à ces pays et à ces peuples de décider s'ils sont prêts à rejoindre l'Union telle que nous l'avons conçue à douze. Et pour cela d'appliquer toutes les règles existantes. (...)

PESC

Nous sommes satisfaits de l'accord déjà obtenu sur la politique extérieure et de sécurité commune : les pays candidats ont accepté le principe de la modification de leur législation interne pour se conformer aux exigences de la PESC. C'est un point fondamental pour la France, pour laquelle la dimension politique de l'Union est aussi importante que sa dimension économique.

Mesures transitoires - participation au budget communautaire

Sur les sujets sensibles encore en discussion, particulièrement l'agriculture, la pêche, les aides régionales, des mesures transitoires peuvent être envisagées, mais non des dérogations permanentes.

De même, personne ne comprendrait que des pays nettement plus riches que la moyenne communautaire se dérobaient aux obligations budgétaires telles qu'elles découlent du traité. (...)

Respect des identités nationales

Dans des domaines qui ne mettent en cause ni la loyauté de la concurrence, ni le budget européen, nous sommes très ouverts au respect de traditions ou de coutumes nationales, depuis la consommation du snus en Suède jusqu'aux coutumes du peuple Sami. (...)

Evolution de la minorité de blocage au Conseil des ministres

En revanche, nous n'admettrons pas que l'élargissement de l'Union se fasse au détriment de son efficacité. C'est pourquoi les conditions de majorité pour parvenir à une décision au Conseil des ministres doivent être adaptées de façon rigoureusement arithmétique (minorité de blocage passant de 23 à 27).

NEW YORK, 17 FÉVRIER 1994

Rwanda - Déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations unies

Mise en œuvre de l'accord d'Arusha - détérioration de la situation humanitaire - MINUAR

Le Conseil de sécurité, qui s'était félicité de la conclusion de l'accord de paix d'Arusha et de la volonté politique dont avaient témoigné les parties rwandaises dans sa mise en œuvre, tient à marquer aujourd'hui sa vive préoccupation face aux retards apportés à la mise en place du gouvernement de transition à base élargie qui est un des points clés de cet accord. L'absence d'un tel gouvernement constitue en effet une entrave à la réalisation de progrès dans la mise en œuvre de cet accord ainsi qu'au fonctionnement des institutions de l'Etat. Il a en outre des conséquences négatives sur la situation humanitaire du pays, dont la détérioration préoccupe vivement la communauté internationale. L'installation rapide du gouvernement à base élargie permettrait de venir en aide de façon plus efficace aux populations qui sont dans le besoin.

Le Conseil de sécurité, prenant acte du fait que le Président du Rwanda a prêté serment comme chef de l'Etat de la période intérimaire, l'encourage, dans le cadre de cette responsabilité, à poursuivre ses efforts en vue de l'installation rapide des autres institutions de la transition, conformément à l'accord de paix d'Arusha.

Le Conseil de sécurité appelle toutes les parties concernées à dépasser leurs différends et à coopérer plei-

nement avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) pour faire progresser le processus de réconciliation nationale. Il demande instamment l'établissement, sans délai, des institutions provisoires prévues par l'accord de paix d'Arusha.

Le Conseil de sécurité est également profondément préoccupé par la détérioration de la sécurité, notamment à Kigali. Il rappelle à cet égard aux parties l'obligation qui leur incombe de respecter la zone libre d'armes établie dans la ville et ses alentours.

Le Conseil de sécurité attire l'attention des parties sur les conséquences qui résulteraient pour elles du non-respect de cette disposition de l'accord. Il rappelle que la MINUAR ne sera assurée d'un appui suivi que si les parties appliquent intégralement et rapidement l'accord de paix d'Arusha.

PARIS, 17 FÉVRIER 1994

Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, au Nouvel Observateur

Bosnie - ultimatum de l'OTAN - relance du processus de règlement politique

Q - Pourquoi vous êtes-vous rendu à Sarajevo presque à l'improviste ?

R - Pour dire aux dirigeants bosniaques et, à Zagreb où je les ai également rencontrés, aux dirigeants croates, que la situation avait changé, que l'ultimatum n'était pas une gesticulation, que la France et les Etats-Unis étaient déterminés. J'ai ajouté qu'il fallait savoir terminer une guerre et que la voie diplomatique restait plus que jamais ouverte.

Q - Vous auriez pu dire la même chose aux Serbes.

R - C'était mon intention. Mais les Serbes m'ont demandé si je venais en mon nom ou au nom du Président de la République française. J'ai répondu que je venais au nom de la France. Ils ont hésité, puis ont refusé de me rencontrer. D'autres que moi leur délivreront donc le même message.

Q - Cette idée d'un ultimatum, c'est votre idée ?

R - Il fallait faire quelque chose. Nous étions dans l'impasse : les Européens avaient proposé un plan cohérent, mais les Russes poussaient les Serbes à l'intransigeance et les Américains ne dissuadaient pas les Musulmans de continuer la guerre. Nous en étions là, il y a encore quinze jours. Quand j'ai demandé à Warren Christopher : "Aidez-nous à débloquent la situation, les Musulmans n'obtiendront jamais mieux que ce qui leur est proposé", il a refusé de faire la moindre pression. Et il est resté sourd à mes arguments qui étaient que, en cas de retrait de la FORPRONU, les Etats-Unis se retrouveraient seuls avec leurs promesses face aux Musulmans. Ce qui représentait une lourde responsabilité.

Q - Qu'est-ce qui a fait bouger les Américains ?

R - Le choc des images de la tuerie du marché de

Sarajevo, retransmises le samedi 5 février dans le monde entier, a ému toutes les opinions publiques et tous les gouvernements. On a brusquement compris l'urgence d'une solution.

Q - Comment avez-vous, personnellement, réagi ?

R - Samedi après-midi, j'ai réuni mes collaborateurs et nous avons pensé : il faut exiger la levée du siège de Sarajevo. Peu importe l'origine de la responsabilité du tir. L'essentiel, c'est de créer les conditions d'un arrêt rapide des combats. Pourquoi pas un ultimatum assorti d'un délai de dix jours, ce qui aurait le mérite de fixer un butoir dans le temps ? A ce moment-là, mon idée était de saisir le Conseil de sécurité et de faire adopter une nouvelle résolution en ce sens. J'ai donc téléphoné samedi vers 20 heures à Warren Christopher et lui transmettant cette proposition. Il était sur une autre longueur d'onde : il fallait, disait-il, décider lors d'une réunion de l'OTAN, le lendemain, une frappe aérienne punitive sur les batteries serbes autour de Sarajevo. Nous avons convenu de nous rappeler un peu plus tard. J'ai consulté entre-temps plusieurs de mes collègues européens et lorsque j'ai parlé à nouveau, vers minuit, à Warren Christopher, nous avons évoqué les frappes et l'articulation entre le Conseil de l'Alliance et le Conseil de sécurité. J'ai objecté : "Une frappe ? Et après, qu'est-ce qui se passe ? Nous devons insérer notre démonstration de force dans une démarche politique". "Peut-être, a-t-il répondu, mais je suis contre le vote au Conseil de sécurité parce que les Russes vont nous bloquer." L'objection était valable. Nous nous sommes rappelés le lendemain, dimanche, après une nouvelle réunion tenue au Quai d'Orsay en présence de responsables du ministère de la Défense. J'ai dit à Christopher : d'accord pour l'OTAN, à condition que la menace de frappe soit assortie d'un ultimatum et qu'on relance l'action diplomatique. Action dans laquelle les Etats-Unis accepteraient désormais de s'impliquer complètement.

Q - Qu'a-t-il répondu ?

R - Rien dans l'instant. Des rumeurs inquiétantes nous parvenaient de Washington : le Pentagone freinait des quatre fers. Malgré cela, avec l'accord du Président de la République et du Premier ministre, nous avons tenu, le dimanche 6 février, François Léotard et moi, une conférence de presse pour lancer la proposition française.

Q - A ce moment, la France est donc seule ?

R - Oui. Le lundi 7 février, les Douze se réunissent à Bruxelles. Nous savions que la discussion ne serait pas facile. Les Anglais acceptent le principe de la frappe aérienne et la levée du siège, mais ils refusent l'idée d'un ultimatum. Les Belges, les Italiens, les Espagnols et les Néerlandais me soutiennent. Mais le Luxembourg est contre, Lord Owen aussi. Pendant le déjeuner, qui durera jusqu'à 17 heures, Lord Owen va jusqu'à affirmer que la négociation de Genève progresse et que l'expression "lever le siège de Sarajevo" n'a techniquement pas de sens... Finalement, les Douze demandent la levée du siège de Sarajevo mais refusent l'ultimatum que proposait la France.

Q - Vous êtes amer ?

R - Pas amer, inquiet. Pour l'Europe. On voit bien

POLITIQUE ET
que, face
l'Europe
Q - L
R - P
bième
le lend
sérieux
que cette
général
mardi m
quand C
La, nous
à compl
délai de
Unis son
pour fai
à-dire q
procher
trois ré
croate -
le cadre
selon le
17,5 %
le reste
portant
à débloc
que no
Q -
ce "rali
R -
Christ
la "qua
Les Se
potent
mans
musul
veulen
modifi
vraien
Q -
R -
pour l
dérout
Q -
la ré
cepté
R -
lent t
propo
sez-l
arme
que
voye
time
soir,
ment
mett
moy
fenê
leure
J
d'Et